

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

4 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre
Projet G.I.R.E. « Gestion intégrée des rivières européennes :
Échanges d'expériences entre la rivière Aragon et le fleuve Garonne »

RAPPORT

I - PRÉAMBULE

Le projet GIRE « Gestion intégrée des rivières européennes : Echanges d'expériences rivière Aragon – Fleuve Garonne » a reçu l'approbation du comité de programmation Interreg IIIA France-Espagne le 12 mai 2006. Il bénéficie donc de 50% de fonds européens. Le 1^{er} septembre 2006, le Sméag a sollicité un accompagnement de l'Agence de l'eau sur l'ensemble de ce dossier. Fin janvier, le Sméag a présenté à l'Agence de l'eau une demande de financement pour chacune des actions du projet.

II - ORGANISATION DE LA COOPÉRATION

Ce projet est un projet d'échanges d'expériences entre le Sméag et la GAVRN. La GAVRN (Gestion Ambiental Viveros y Repoblacion de Navarra) est une entreprise publique de la Communauté Forale de Navarre. Ses activités principales sont la rédaction et la mise en oeuvre des plans de gestion des sites Natura 2000 et la réalisation de tous travaux d'assistance à la gestion des espaces naturels de la Navarre.

Chacun des partenaires va mettre en œuvre des études et des actions sur son territoire : sur la Garonne du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège pour le Sméag et sur la rivière Aragon pour le GAVRN. Puis les partenaires, organiseront ensemble des séminaires d'échanges d'expériences.

Les partenaires sont organisés en un Comité de Direction et un Comité Technique composés par deux représentants de chaque partenaire. Les partenaires sont également organisés en un Comité Technique composé de 2 représentants de chaque partenaire. Les réunions du Comité Technique seront organisées dans la mesure du possible en même temps que les séminaires techniques. Ces réunions et séminaires auront lieu de façon alternative entre Pampelune et Toulouse.

A chacun des séminaires organisés, la Communauté Autonome d' Aragon, la C.H.E., la Généralité de Catalogne et le Comarca du Val d'Aran seront invités comme partenaires associés.

2.1 -Rappel des objectifs du projet

Au regard de la Directives Habitats (92/43) et de la Directive Cadre sur l'eau, la gestion des écosystèmes fluviaux, et en particulier les sites inclus dans le Réseau Natura 2000 acquiert une importance prioritaire en Europe.

La conservation et la restauration des écosystèmes, sont des actions complexes, pour lesquelles il existe des problématiques communes en Europe et en particulier sur les rivières pyrénéennes,

L'objectif principal du projet est la conduite d'actions visant à améliorer la qualité des écosystèmes fluviaux sur deux cours d'eau pyrénéens la Garonne et la rivière Aragon. A ce titre, concernant la Garonne, il s'agira d'une part de conduire une mise en œuvre cohérente de la Directive Habitats sur le site Garonne en lien avec les autres sites Natura 2000 influençant l'espace Garonne. Il s'agira d'autre part de mettre en place des expériences pilotes de restauration de l'écosystème fluvial visant à atteindre le « bon état » des eaux au titre de la Directive Cadre sur l'Eau en cohérence avec le SDAGE et le Plan Garonne, en cours d'écriture. Pendant toute la durée du projet, des séminaires techniques seront organisés afin de partager les connaissances et expériences. Les acquis de ces séminaires seront ensuite diffusés (site internet, livre).

2.2 - Contenu et avancement du projet

- **Meilleure connaissance de la Garonne biologique : Mise en œuvre de la Directive « Habitats »**

Contexte

Le Sméag a conduit en 2003-2004, dans le cadre du projet INTERREG IIIA « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier », une étude de faisabilité d'un site Natura 2000 transfrontalier « Garonne montagnarde ». L'analyse du fonctionnement écologique de la Garonne montagnarde » et de ses espaces associés a montré que la zone frontalière est un secteur de passage pour différents mammifères à enjeux patrimoniaux et notamment pour la Loutre et le Desman. Une prise en compte de ce fonctionnement est donc indispensable à toute opération de gestion transfrontalière. A ce titre il été préconisé une gestion cohérente de la Garonne et de ses affluents pyrénéens (la Pique et la Neste) et autres chevelus hydrographiques, mais également du site Natura 2000 forestier « Haute vallée de la Garonne » et de l'ensemble du site « Baish Aran » (Val d'Aran). De plus depuis début 2005, le Sméag est opérateur de l'élaboration du Document d'Objectifs des sites Garonne en Midi-Pyrénées. L'Agence de l'eau Adour-Garonne est le partenaire technique et financier de cette opération.

Objectifs

Il est donc proposé de faire de cette la Garonne montagnarde et de sa vallée une unité géographique de gestion cohérente. Il s'agit alors d'élaborer avec le Val d'Aran et l'ensemble des opérateurs de cet espace « Garonne » un diagnostic partagé et de définir des objectifs communs concernant la gestion de cet espace. Il s'agira également d'élargir la réflexion, notamment avec la Navarre, avec la mise en place d'un séminaire technique sur les enjeux liés à la mise en œuvre de Natura 2000 sur les rivières pyrénéennes.

Contenu et organisation du travail

Volet 1 : Elaboration d'orientations communes sur l'espace transfrontalier

Le Sméag et ses partenaires du Val d'Aran et de la Généralité de Catalogne élaboreront un diagnostic global sur l'espace « Garonne » transfrontalier, à partir du « plan de gestion Natura 2000 » déjà rédigé côté aranais et du DOCOB en cours côté français. A cet effet des inventaires complémentaires vont être conduits, notamment sur le Chabot (principale espèce bénéficiant d'action de réintroduction dans le Val d'Aran). Il sera produit un document de synthèse et une cartographie (à partir de l'Observatoire transfrontalier) du diagnostic et des enjeux.

Le premier semestre 2007 va être consacré à la définition d'une base commune de cartographie transfrontalière (données, format) et aux inventaires complémentaires. Il s'agira aussi d'organiser des réunions de concertations périodiques entre le Sméag, le Val d'Aran, la Généralité de Catalogne et les autres opérateurs des sites français afin de définir des orientations de gestion et des mesures cohérentes à mettre en œuvre sur l'espace Garonne. Le deuxième semestre 2007 et le premier trimestre 2008, après que l'état des lieux du DOCOB français ait été terminé seront consacrés à la définition des premières mesures communes, et une pré-analyse coût-bénéfice des mesures proposées selon une méthodologie proposée par la Navarre. Pour la réalisation de ce volet, le Sméag et ses partenaires seront assistés par un ou plusieurs prestataires extérieurs pour l'élaboration de la cartographie, la production d'un document de synthèse, et les inventaires complémentaires.

Volet 2 : Séminaire d'échanges d'expériences sur la mise en œuvre de Natura 2000

Le Sméag recherchera des expériences intéressantes menées sur des sites homologues. Il s'agira dans un premier temps d'identifier des sites homologues (espèces et habitats identiques), essentiellement sur les Pyrénées. Les DOCOB, actions et types de contrats mis en œuvre sur ces sites seront analysés et les actions à caractère démonstratif et transposables à la Garonne et/ou l'Aragon seront identifiées. Ensuite, le Sméag et la GAVRN mettront en place un séminaire technique sur ces sujets et élaboreront des conclusions afin de pré-définir des contrats de gestion qui pourraient être mis en place sur la Garonne et l'Aragon.

L'identification des contacts et expériences intéressantes, la synthèse de ces travaux, nécessaires au montage du séminaire vont être confiées à un prestataire extérieur. Ces actions vont débuter au premier semestre 2007 pour un séminaire qui sera organisé au dernier trimestre 2007 ou premier trimestre 2008 à Pampelune en Navarre. Une partie de l'organisation logistique (frais de déplacements : 1950 €) sera financée dans le cadre de l'action « Coordination et Séminaires technique ».

Calendrier et budget prévisionnel

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Volet 1 :									
Inventaire	9 000								
Cartographie et Concertation	30 000								
Analyse coût-bénéfice	6 000								
Volet 2 : Séminaire technique	30 000								

En 2006, 39 000 € ont été budgétisés. Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2007 une inscription budgétaire de **36.000 €**.

Le plan de financement prévisionnel est de **Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%**.

Le budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe 4.2.1.

- **Mise en œuvre de chantiers pilotes de restauration du fleuve en vue de l'atteinte du « bon état écologique »**

Contexte

Le fleuve Garonne est composé d'une importante diversité d'habitats liés au lit et aux berges ainsi qu'aux milieux annexes : ripisylves, forêts, bras morts, prairies humides... Ces milieux abritent une faune riche et variée. Ils remplissent aussi de nombreuses autres fonctions (champ d'expansion de crue, soutien d'étiage, confortement naturel des berges, autoépuration,...) qui ont des effets positifs sur le cadre de vie et les activités humaines. Ces milieux à fortes potentialités sont toutefois très fragiles et menacés.

La Garonne fait l'objet depuis le XIX^e siècle de nombreux aménagements pour protéger les zones riveraines des inondations, limiter la divagation de son cours et utiliser ses ressources. L'artificialisation des berges et la diminution de l'espace de liberté du fleuve, l'extraction des granulats ou encore le stockage de sédiments dans les retenues ont perturbé la morphologie et la dynamique du fleuve provoquant une incision du lit, la déconnexion des annexes fluviales et de façon générale la dégradation des milieux naturels.

Le diagnostic réalisé sur l'état des masses d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau a souligné une proportion importante de secteurs qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de bon état en 2015, et notamment du fait de la dégradation physique de ces milieux. L'ensemble des masses d'eau de la Garonne du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège est classé en masses d'eau fortement modifiées.

Objectifs

Le Sméag a élaboré en concertation avec ses partenaires (Etat, Agence de l'eau) un « schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne » (SDE) afin de disposer d'un outil de connaissance et d'aide à la décision pour un entretien raisonné du fleuve. L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre des chantiers « test » afin d'expérimenter et mettre en place des méthodes répondant aux orientations du schéma et aux enjeux de dynamique de la Garonne.

Contenu et organisation du travail

Volet 1 : Elaboration des projets « test »

A partir des priorités fixées par le programme d'action du SDE et des recommandations de l'étude de morphodynamique de la Garonne, une première expertise de terrain a été réalisée par le Sméag sur le secteur entre Montréjeau et Portet sur Garonne, et un ou deux sites représentatifs ont été identifiés (fixation des atterrissements, érosions de berge, encombrements d'annexes fluviales, végétalisation de tronçons court-circuités, banalisation de la végétation et prolifération d'espèces envahissantes, etc.).

Les projets pourront consister à sauvegarder et améliorer la qualité écologique et la diversité de la ripisylve et/ou des boisements riverains, à maintenir ou restaurer des milieux humides annexes et favoriser leur connexion avec le chenal principal, à maintenir les milieux liés à la divagation et aux processus d'évolution naturelle (mobilisation d'atterrissements, acquisition foncière d'un « espace de liberté »). La zone d'intervention qui devrait être retenue est entre Boussens et Carbonne, dans une zone de relative mobilité du fleuve. Une seconde expertise va être conduite par le Sméag pour confirmer cette analyse, puis le Sméag fera appel à un prestataire extérieur pour l'écriture du ou des projets de restauration.

Volet 2 : Mise en œuvre démonstrative des projets « test »

Parmi ces projets 1 ou 2 seront réalisés, comme actions « test » des techniques et bonnes pratiques à employer pour restaurer et améliorer la qualité du fleuve Garonne. Le Sméag confiera la réalisation des travaux préconisés à un prestataire extérieur. Les travaux sont envisagés à l'automne 2007.

Calendrier et budget prévisionnel

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Volet 1 :	20 000								
Inventaire et identification de sites									
Elaboration des projets									
Volet 2 :	100 000								
Mise en œuvre : réalisation et suivi des travaux									

Après expertise, il a été décidé de concentrer les interventions sur 1 ou 2 sites (au lieu de 5 ou 10). Le plan de financement du volet 1 a donc été revu à la baisse et celui du volet 2 à la hausse.

Cette action est prévue sur les années 2006 et 2007. Pour l'année 2006, 60 000 € ont été budgétisés. Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2007 une nouvelle inscription budgétaire de 60.000 €. Le plan de financement prévisionnel est de Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%.

Le budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe 4.2.1.

- **Meilleure connaissance de la Garonne physique : ses usages et ses débits**

Contexte

L'étude « Diagnostic du fonctionnement de la retenue du Plan d'Arem » a préconisé la mise en place d'une station de mesure des débits à l'amont du Plan d'Arem, nécessaire pour optimiser le lissage des éclusées espagnoles : "Le débit entrant dans la retenue de Plan d'Arem, mal connu jusqu'à maintenant, doit être mesuré avec précision par les débits turbinés dans l'usine de Pont du Roy et les débits du tronçon court-circuité (TCC) entre Bossost et Pont du Roy. Une station de mesure des débits du TCC doit être mise en place.

En 2005, un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, visant à mettre en place une alerte globale des crues depuis le Val d'Aran. Devant les conclusions du groupe travail transfrontalier ainsi que les priorités affichées par le Val d'Aran, le Sméag, la Diren et Edf ont décidé de se mobiliser sur la construction de la station dans le tronçon court-circuité entre Bossosts et Pont du Roy pour créer une station permettant à la fois la mesure des débits de crues et d'étiages. Depuis le mois d'octobre la C.H.E., autorité compétente pour la construction des stations de mesure sur la Garonne aranaise a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de cette station. Le projet proposé début janvier s'élève à 200 000 €. Le financement sera partagé entre les partenaires suivants : C.H.E, Conseil Général du Val d'Aran, Endesa, Edf, Diren et Sméag.

Contenu et organisation du travail

Le Sméag propose de participer à la construction de cette station de mesure pour d'une part mieux connaître les débits d'étiage et d'autre part mieux connaître les phénomènes d'éclueses avant le Plan d'Arem. Le Sméag versera une subvention à la CHE, après signature d'une convention, sur la base d'un mémoire d'honoraires. Une réunion est prévue le 28 mars prochain à Saragosse, au siège de la CHE pour élaborer un projet de convention entre tous les partenaires, pour le financement du projet ainsi que la maintenance des équipements et la récupération des données.

Calendrier et budget prévisionnel

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Construction de la station	30 000								

Les 30 000 € nécessaires à cette opération ont déjà été inscrits en 2006. **Aucune inscription nouvelle n'est à prévoir.**

- **Coordination du projet**

Contexte

Chacun des partenaires va mettre en œuvre des études et des actions sur son territoire : sur la Garonne du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège pour le Sméag et sur la rivière Aragon pour le GAVRN. Puis les partenaires, organiseront ensemble des séminaires d'échanges d'expériences.

Contenu et organisation du travail

Les partenaires sont organisés en un Comité de Direction et en un Comité Technique composé de 2 représentants de chaque partenaire. Les réunions du Comité Technique seront organisées dans la mesure du possible en même temps que les séminaires techniques. Ces réunions et séminaires auront lieu de façon alternative entre Pampelune et Toulouse. Les premiers Comité de Direction et Comité Technique se sont réunis le 1^{er} juin à Pampelune.

Au sein du Sméag, un chargé de mission a en charge la coordination franco-espagnole de l'ensemble des actions et notamment l'organisation des Comités de Direction, Comités Techniques et des séminaires.

Le premier séminaire technique s'est tenu le 18 octobre dernier à Pampelune sur le thème « Dynamique fluviale et conservation ». A cette occasion le Sméag a présenté le cas de la Garonne. ***Le document de synthèse de cette manifestation se trouve en annexe 4.2.2.***

Le second séminaire technique se tient à Toulouse, le 22 mars prochain à l'occasion de la journée mondiale de l'eau sur le thème « Acteurs et outils de gestion des rivières en France et en Espagne ».

Calendrier et budget prévisionnel

Actions	Budget	2006		2007				2008	
		3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T
Coordination Comité de pilotage et technique Séminaires	70 352								

En 2006, **27 470 € ont été budgétisés** correspondant à la coordination du projet, l'organisation des séminaires techniques et du comité de pilotage ainsi que la traduction et diffusion des résultats du projet.

Il s'agit donc de prévoir pour le budget 2007 une inscription budgétaire de 42 882 €.

Le plan de financement prévisionnel est de Sméag : 20%, FEDER : 50% et Agence de l'eau Adour Garonne : 30%.

Le budget prévisionnel détaillé se trouve en annexe 4.2.1.

III - FINANCEMENTS

Lors de la réunion du Comité syndical en date du 5 décembre 2006, une délibération a été votée pour :

- rappeler le coût d'objectif prévisionnel pour le Sméag de 295 352,25 € dont 50 % de fonds européens ;
- approuver le coût d'objectif prévisionnel pour le Sméag pour deuxième année est de 138 882,25 € co-financés à 50 % de fonds européens et 30 % d'aide de l'Agence de l'eau ;
- pour inscrire ce crédit au budget Principal 2007 compte 6172 du chapitre 011.

Aujourd'hui, dans le cadre l'étude de diagnostic du fonctionnement de la retenue, il a été préconisé la mise en place d'une station de mesure des débits à l'amont du Plan d'Arem. Au cours des années 2005 et 2006, d'autres partenaires ont validé le projet de la mise en place de cette station à double usage (crues et étiages), et la Confédération Hydrographique de l'Ebre a accepté d'en prendre la maîtrise d'ouvrage. En vue de l'objectif de « Meilleure connaissance de la Garonne physique » dans le projet de partenariat avec la Navarre (ligne 6172), une participation financière est à prévoir sous forme de subvention pour la construction de cette station (pour plus d'information Cf. chapitre 4 de ce rapport). **Le montant de cette subvention s'élève à 30 000 €.**

Compte tenu de la nature de cette dépense, il est proposé d'imputer cette subvention sur le compte 657 (chapitre 011 du budget principal). Cela ne change en aucun cas, le coût d'objectif de l'opération et les co-financements d'origine correspondants.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

4 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre
Projet G.I.R.E. « Gestion intégrée des rivières européennes :
Échanges d'expériences entre la rivière Aragon et le fleuve Garonne »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la demande du Gouvernement de la Navarre du 24 août 2005,

VU la convention de partenariat du projet “ Gestion intégrale des rivières européennes : échanges d'expériences Rivière Aragon – Fleuve Garonne“ dans le cadre du programme Interreg III A France-Espagne signée le 20 septembre 2005,

VU la délibération du 18 octobre 2005-12-20,

VU le courrier du Président de l'Autorité de Gestion du 24 octobre 2005 déclarant le projet recevable au titre de la mesure 1 du Programme Interreg IIIA France-Espagne,

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 5 décembre 2006,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

RAPPELLE que le coût d'objectif pour le Sméag concernant la deuxième année est de 138 882,25 € avec un co-financement de 30 % de l'Agence de l'eau et 50 % de fonds européens.

DIT que cette dépense est inscrite au budget principal 2007, compte 6172 du chapitre 011.

DIT qu'une partie de ce crédit sera employée pour participer au projet de mise en place d'une station de mesure des débits à l'amont du Plan d'Arem, en vue de l'objectif de « *Meilleure connaissance de la Garonne physique* », pour un montant de 30 000 €.

DIT que, compte tenu de la nature de la dépense, celle-ci est transférée à l'article 65718 du document budgétaire principal 2007.

MANDATE son Président, dans le cadre de l'approbation par le Comité de Programmation Interreg III France-Espagne, pour rechercher les co-financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.